



CONSEIL GÉNÉRAL  
FÉCHY

Féchy, le 4 juin 2017

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2017 RELATIF AUX COMPTES  
COMMUNAUX 2016 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Général de Féchy,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jonathan Zosso président, Mmes Sylvie Moret, rapporteur, Floriane Wyss, MM. Laurent Besso, Jacques Morandi, Raphaël Mognetti, Tobias Meyer, membres et MM. Christian Heye et Alain Bettems, membres suppléants, s'est réunie le mercredi 31 mai, afin d'étudier ce préavis.

M. Andreas Meyer, syndic, ainsi que M. Marc Morandi, municipal, Mme Sylvie Favre, boursière, étaient présents et ont répondu à nos questions durant cette journée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Durant cette journée, nous avons examiné la gestion et les comptes de fonctionnement de l'année écoulée en détail. L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables étaient à notre disposition. Nous remercions Mme Favre pour son excellent travail.

### **2 – Compte Finances**

L'exercice écoulé démontre un excédent de produits des Impôts. Ce compte est difficilement maîtrisable d'année en année. Toutefois, les chiffres présentés sont basés sur les acomptes et non sur les taxations définitives, il daigne de rester prudent.

Un remboursement de CHF 120'469.00 a également alimenté le compte finances concernant la participation aux fonds de péréquation pour l'année 2015. N'ayant pas la main mise sur les calculs de péréquation, il n'est pas possible de définir précisément les montants à budgétiser,

Ces différentes rentrées d'argent ont été attribuées dans les comptes de fonds de réserve pour investissements futurs, s'élevant aujourd'hui à plus de CHF 4'000'000.00. Cette somme devra être affectée aux nombreux travaux notamment d'entretien, auxquels la Commune doit et devra faire face dans un avenir proche. A défaut d'une attribution au compte de provision pour investissements futurs, ce montant entrera en compte dans un nouveau calcul de péréquation et ne pourra pas être affecté aux buts qui doivent être le sien.

La liquidation du SIDEP apporte également de "l'eau à notre moulin" puisqu'un montant de CHF 123'314.90 a été restitué. Ce montant a alimenté le compte "réserve d'eau" (compte 9280.007.00).

### **3 - Compte Domaines et bâtiments**

*Pour le bâtiment communal du Saugey*

Après plusieurs années d'insistance de la COGEFIN pour obtenir des précisions sur les décomptes de chauffage, la commission est enfin satisfaite d'apprendre qu'une démarche approfondie a été entreprise et finalisée.

Ce qui explique le montant de CHF 9'698.15 représentant les remboursements de charges des locataires suite aux décomptes de charges de plusieurs exercices.

*Pour l'auberge*

Les loyers perçus dépendent du chiffre d'affaires du restaurateur. Nous constatons un bon fonctionnement du restaurant puisqu'en 6 mois de location, les loyers versés ont dépassé les versements perçus en 2015 sur une année complète.

Nous profitons ainsi de féliciter et encourager notre restaurateur.

*Pour le bâtiment du Rionzier*

Nous relevons que dans le compte 355.3199.00 "Frais divers" figure le montant de CHF 11'598.70. Ce montant correspond au décompte de déneigement en commun avec la PPE voisine sur plusieurs exercices. Nous remarquons, dès lors, un manque d'approvisionnement pour le budget 2017.

*Pour le collège*

Le compte conciergerie (356.3011.00) : suite à la demande de la COGEFIN dans son rapport des comptes no 4/2016 estimant les charges effectives en 2015 élevées, une étude comparative a été effectuée avec d'autres communes similaires à la nôtre. Un collège de 5 classes occupées sollicite 1379 h d'entretien annuel. Un autre collège de 3 classes, une salle de rythmique et un terrain de sports nécessite 1341 h d'entretien annuel. Quant au collège

de Féchy comprenant 6 classes, une UAPE requiert 1365 h d'entretien annuel. On ne peut que conclure que les charges effectives correspondent à la moyenne des communes.

#### *Pour le refuge forestier*

Une augmentation du compte "Electricité, chauffage" (357.3120.00) surprend. La COGEFIN demande à la Municipalité de rester attentive à ce sujet. La commission suggère qu'un complément financier puisse être éventuellement appliqué en cas d'utilisation de consommateur externe à l'équipement du refuge.

Le compte "Entretien divers" (357.3141.00) dont le montant est de CHF 40'095.94 a servi à la finalisation des toilettes sèches. Le montant alloué initialement dans le préavis du refuge pour lesdites toilettes avait finalement servi, à la création de WC pour handicapés. Nous constatons donc que ce montant correspond plus à de l'investissement qu'à de l'entretien.

Dans son ensemble, on remarque que ce refuge forestier dispose d'une comptabilité saine.

## **4 – Compte Travaux**

#### *Pour les routes, ruisseaux et voirie*

Sous le compte "Entretien des ruisseaux (430.3147.00), un montant de CHF 21'000.00 est sorti de ce compte pour être attribué au compte "Attribution à des fonds de réserve (430.3804.00) car un approvisionnement pour l'ECF (Entreprise de corrections fluviales) avait été budgétisé et qui, finalement, ne sera sans doute jamais remboursé.

#### *Pour les ordures ménagères et déchets*

Le compte "Enlèvement des ordures" (450.3188.00) a coûté plus cher que budgétisé suite à une demande de la Municipalité de procéder aux enlèvements d'ordures plus fréquemment surtout à des périodes stratégiques comme les veilles de longs week-ends ou autres événements afin d'éviter les incivilités. Une nouvelle étude est en cours afin d'affiner le ramassage des ordures et ainsi réduire les coûts. La Municipalité procède également à des appels d'offre pour la collecte des ordures afin de faire jouer la concurrence.

#### *Pour les réseaux d'égouts et d'épuration*

L'entretien des égouts et canalisations présente un montant de CHF 22'449.50 alors que le budget annoncé présentait un montant de CHF 50'000.00 pour les travaux connus à réaliser. Ces travaux n'ont pas été terminés durant l'exercice 2016 et le budget pour 2017 prévoit un nouveau montant s'élevant à CHF 100'000.00.

## **5 – Instruction publique et cultes**

### *Pour l'enseignement primaire et secondaire*

Les charges de l'ASSAGIE ont passé de CHF 396'919.70 destiné à l'école primaire à CHF 512'433.30, dû, au regroupement, en 2016, de l'enseignement primaire et secondaire et dont les charges de ce dernier étaient de CHF 107'357.10 en 2015.

### **Fiduciaire Lambelet**

La fiduciaire sollicite depuis plusieurs années un documents écrit sur la gestion des risques et les protocoles de contrôle interne, obligatoire pour les communes, afin d'effectuer un audit selon les normes suisses 910 en lieu et place d'un examen succinct, nous invitons la municipalité à le réaliser rapidement.

### **Informations et recommandations**

La Commission tient toutefois à relever que, bien qu'un cahier des charges ait été établi pour chaque employé communal, ce dernier n'est pas complètement suivi ni signé par tous. Nous souhaitons que la Municipalité soit plus entreprenante à ce sujet.

Afin de permettre une meilleure planification des dépenses, la COGEFIN avait sollicité auprès de la Commune un plan des travaux d'entretiens de ses bâtiments et autres ouvrages sur une durée de 15 ans. Le document actuel est encore un peu sommaire et devra encore être complété.

Concernant le rapport regroupant les aspects financiers et gestion était présenté en 2 parties pour l'année 2015 alors que celui exposé pour l'année 2016 est concentré en un seul document. Il paraît complet et convivial à la Commission.

Pour conclure, nous relevons que les comptes de fonctionnement de la commune pour l'année 2016 font apparaître un excédent de produits de CHF 19'165.33, après avoir effectué un amortissement complémentaire de CHF 171'110.07 de l'emprunt sur le bâtiment du Rionzier et attribué au compte fond de réserve pour investissements futur, le montant de CHF 1'228'592.34, ainsi qu'au fonds de réserve d'eau, le montant de CHF. 123'519.90, alors, que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 35'786.00.

Enfin, nous remercions la municipalité pour le soin apporté à la gestion de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de vérification des comptes de la fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 2 mai 2017, et après discussion et délibération, les membres de la Commission de Gestion et Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver les comptes communaux 2016 ;
- d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
- d'approuver le rapport de vérification des comptes 2016 de la Fiduciaire Lambelet ;
- de donner décharge à la Municipalité et à la COGEFIN pour les comptes communaux de l'année 2016.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les Membres

